



europe.maregionsud.fr

LEADER

Durance-Provence



UNION EUROPÉENNE
Fonds Européen Agricole
pour le Développement Rural



ALPES DE HAUTE PROVENCE
LE DÉPARTEMENT

provence
alpes agglomérations



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES

Les fonds européens... Quels dispositifs ?

FSE

Fonds social européen



Éducation, formation, emploi

FEADER

Fonds européen agricole pour le développement rural



Foncier agricole, élevage, ressources forestières, services à la population, conservation du patrimoine, circuits courts... et le programme

LEADER !

FEDER

Fonds européen de développement régional



Recherche, innovation, énergie, transports, PME, services numériques

FEAMP

Fonds européen pour les affaires maritimes et la pêche



Filières pêche et aquaculture, politique maritime en lien avec les territoires

LEADER

- Liaison Entre Actions de Développement de l'Économie Rurale -

Programme confié aux **acteurs locaux** (**publics et privés**=
Le Groupe d'Action Locale)



Coopération
(partenariats et projets collectifs)



Démarches innovantes



Appui technique de proximité

Stratégie locale de développement,

en accord avec les **attendus régionaux** :

Dynamiser l'**économie** locale,
créer de l'**emploi**

Maintenir et développer les
services en milieu rural

Contribuer à
la **transition**
écologique

Développer
l'**intelligence**
collective

13 territoires LEADER en Région



Un territoire qui bénéficie de LEADER = un Groupe d'Action Locale ou GAL

Le territoire du carrefour Moyenne-Durance

**14 communes
21 154 habitants**

-8 communes sur PAA

-6 communes sur la CCJLVD

-6 communes dans l'UNESCO
GEOPARC de Haute Provence



Les points de vigilances

- *Date limite d'acquittement des dépenses fixée au **31/12/2022***
- *Pour les porteurs publics, la date de notification des marchés publics ne doit pas être antérieure à la date du dépôt du formulaire de demande d'aide (**≈avril 2021 pour le prochain AP**)*
- *Les porteurs doivent faire l'avance de trésorerie.*
- *Attention aux surfinancements et aux superpositions d'assiettes de dépenses si d'autres demandes de subvention (FEDER, Conseil Départemental, FSE, ADEME...!)*

Les conditions LEADER

Innovant : il contribue au changement, à la transition du territoire



Cohérent avec les **stratégies locales des cofinanceurs**
et **complémentaire** avec les projets existants ou
émergeants



Bénéfique au **périmètre** du carrefour Moyenne-Durance



Financièrement efficace : **coûts pertinents** au regard des résultats attendus



Éco-responsable : impact neutre ou positif sur l'environnement



Créateur d'**emploi** local pérenne (*pendant et/ou à l'issue du projet*)

La stratégie locale de développement

[1] Environnement et développement économique durable
(Sensibilisation, déchets, développement de l'économie responsable)



[2] Développement du tourisme culture-nature
(Valorisation des ressources locales et offres touristiques)



[3] Amélioration des services et de la cohésion sociale
(Offre de services, maillage et accessibilité)



[4] Coopération
(Coopérer et échanger)



Le financement d'un projet LEADER

Une aide de

7200 à 135 000 €

par projet



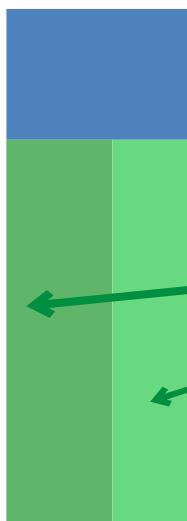
Seuil de 8 000 Euros de dépenses éligibles par projet

Plafond de 150 000 Euros de dépenses éligibles par projet

Autofinancement : taux variable (**10% minimum**)

Aides publiques : taux variable (**90% maximum**)

- **FEADER** : 60% des aides publiques
- **Cofinancement** (Région, Département, Communauté de communes, Commune, etc.) : 40% des aides publiques



LEADER : qui est éligible ?

- ✓ **Associations**
- ✓ **Entreprises** : TPE et PME
- ✓ **Collectivités locales**
- ✓ **Établissements publics**
- ✓ **Établissements de formation** agréés
- + **Collectifs** associant plusieurs de ces acteurs

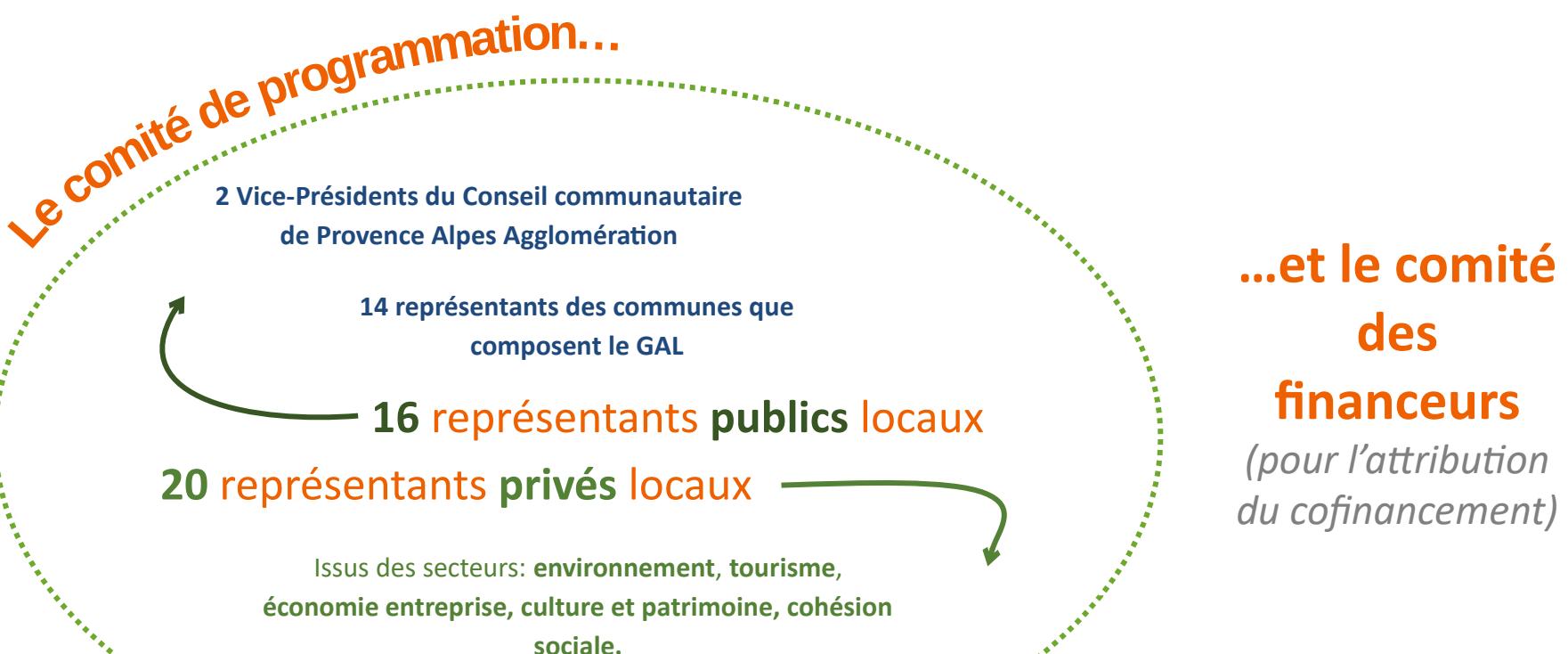


LEADER : les principales catégories de dépenses éligibles

- **Frais de personnel interne**
- **Prestations externes :**
 - **Animation, études, conseil, formation**
 - **Communication, événementiel**
 - **Acquisition d'outils numériques (*logiciels, sites web, etc.*)**
 - **Acquisition d'équipement matériel neuf**
 - **Travaux (*aménagement, rénovation hors gros œuvre*)**



Par qui les projets LEADER sont-ils sélectionnés ?



LEADER :

Comment ça marche ?

Le dossier...

De l'idée au pré-projet...

1

l'équipe technique est contactée pour conseiller



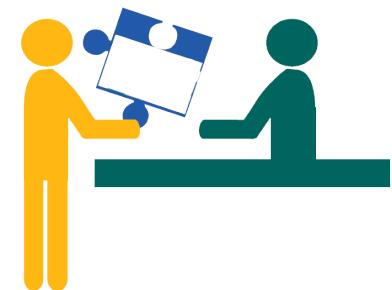
2

les appels à projets sont consultés



3

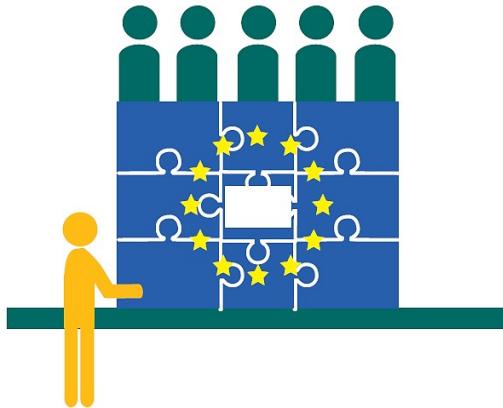
un pré-projet est déposé avec les documents demandés



Après l'avis d'opportunité, la demande d'aide...

4

le projet est présenté
pour avoir un avis
sur son opportunité



Comité de programmation :
avis d'opportunité favorable
(avec éventuelles recommandations)
ou défavorable

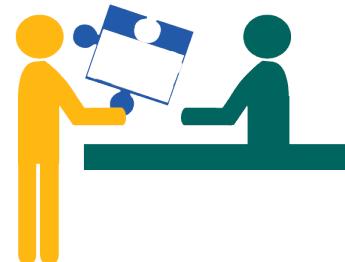
5

le porteur reçoit une
notification écrite, le
formulaire de demande
d'aide et sa notice



6

le dossier de demande
d'aide est déposé



Marque le début de
l'éligibilité des dépenses

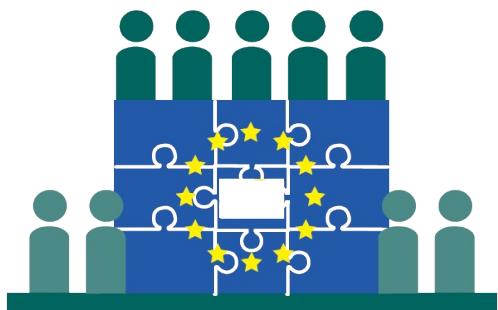
Équipe technique :
Envoi d'un accusé de réception -----
Instruction du dossier,
Calcul du montant de l'aide,
sélection, transmission aux
cofinanceurs



Projet cofinancé ? Projet approuvé !

7

le dossier est soumis pour avis d'attribution



Cofinanceurs : avis technique et engagements financiers

Comité de programmation : avis d'attribution

8

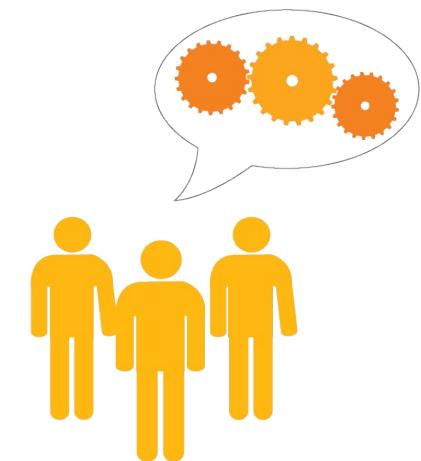
une notification écrite d'attribution est envoyée



Une convention attributive me lie au GAL
→ Engagement juridique
Je reçois le formulaire de demande de paiement

9

le projet est réalisé (possibilité d'acompte)



Suivi administratif et financier,
Rapport d'exécution,
Demande de paiement

Suivi, contrôle et paiement...

...sans oublier de communiquer !

10

le dossier de demande
de paiement est déposé



Équipe technique :
Instruction du dossier

11

l'opération est contrôlée
avant paiement



Équipe technique :
Contrôle et visite sur place
ASP * : Contrôle et paiement

12

le porteur communique sur
son projet et sur les aides
européennes



Équipe technique :
promotion du projet dans les
réseaux régionaux, nationaux

* ASP : Agence de Service et de Paiement



Une équipe de technicien pour vous accompagner!

leader.durance-provence@provencealpesagglo.fr
0632349645



L'EUROPE INVESTIT DANS LES ZONES RURALES